



## COMMUNE DE SURPIERRE

# TARIFS DES EMOLUMENTS DE CHANCELLERIE

Le Conseil communal de Surpierre,

**VU :**

- la législation en vigueur sur les Communes

**édicte :**

### Article premier

### Emoluments

La Commune de Surpierre perçoit les émoluments de chancellerie suivants :

- Contrôle des habitants	
arrivée	CHF 15.00 par personne
arrivée - dès 3 personnes	CHF 35.00, <i>forfait famille</i>
changement d'adresse dans la commune	gratuit
départ	CHF 10.00 par personne
départ - dès 3 personnes	CHF 20.00, <i>forfait famille</i>
légalisation de signatures	CHF 5.00
autorisation de voyage	CHF 5.00
- Attestations, plans	
attestation d'établissement	CHF 20.00
attestation de zone - un article	CHF 10.00
attestation de zone - plusieurs articles	CHF 20.00, <i>forfait</i>
attestations autres	CHF 10.00
attestation sur formulaire déjà complété (sceau communal)	gratuit
plan des canalisations et autres	CHF 10.00
- FRIAC, aide à la préparation	
du dossier pour la mise à l'enquête	CHF 50.00 / heure (minimum CHF 50.00 par dossier)
- Accueil, ouverture d'un dossier de	
subvention (y.c. inscription table de midi)	CHF 50.00
- Carte d'identité	tarif selon la légalisation en vigueur
- Photocopies	
A4	CHF 0.50 l'unité
A3	CHF 1.00 l'unité
- Consultation de documents	gratuit

**Art. 2****Frais de rappel**

Les frais de rappel pour toutes les factures (impôts, contribution immobilière, taxes, etc.) sont facturés ainsi :

- |                           |             |
|---------------------------|-------------|
| - 1 <sup>er</sup> rappel  | aucun frais |
| - 2 <sup>ème</sup> rappel | CHF 10.00   |
| - sommation               | CHF 20.00   |

**Art. 3****Intérêts de rappel**

Un intérêt de 2% est compté à partir de l'échéance.

**Art. 4****Paiement**

Les émoluments courants sont payables au moment de la délivrance de l'acte ou contre facture. Les frais de port sont facturés en sus.

**Art. 5****Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2023.

Adopté par le Conseil communal de Surpierre, dans sa séance du 17 avril 2023.

La Secrétaire

Stéphanie Sallin



Le Syndic

Jean-Michel Wyssa